

La Médiation du crédit en **5** points



SA MISSION

Proposer aux chefs d'entreprise confrontés à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit, un **recours de proximité**, gratuit, confidentiel et rapide.



SES ATOUTS

Un accompagnement **individualisé** grâce à un traitement local du dossier.



SON RÉSEAU

105 médiateurs du crédit (directeurs départementaux de la Banque de France et des instituts d'émission en outre-mer).



ENTRER EN MÉDIATION

Le dépôt d'un dossier de médiation se fait uniquement via le site internet :
www.mediateur-credit.banque-france.fr
L'entreprise est contactée sous 48 heures par le médiateur du crédit de son département.



LE CENTRE D'APPEL

0810 00 12 10

permet au dirigeant de se renseigner et d'être mis en relation avec un conseiller bénévole « Tiers de confiance de la Médiation ».

Le top 5 des motifs de saisine



- Une dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Un refus de rééchelonnement d'une dette
- Un refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail, etc.)
- Un refus de caution ou de garantie
- Une réduction des garanties par un assureur-crédit

Les 5 étapes de la médiation

- Dépôt du dossier en ligne
- Admission du dossier en médiation
- Possibilité pour les établissements financiers de revoir leur position
- Travail de médiation : rapprochement des positions divergentes
- Proposition d'accord par le médiateur



Les 5 avantages de la Médiation du crédit



- Un service gratuit et confidentiel
- Un premier contact avec un médiateur du crédit dans les 48 heures suivant le dépôt d'un dossier de médiation
- Un maintien de ses concours bancaires existant pendant la durée de la médiation
- Une expertise sur mesure
- Un traitement local de son dossier



BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME